

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **121 (1995)**

Heft 26

PDF erstellt am: **13.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Nouvelles instructions techniques de l'Office fédéral de la protection civile

Les «Instructions techniques» concernant la résistance aux chocs des éléments montés dans les constructions de protection civile (IT Chocs 1995) s'adressent en particulier aux fabricants et aux fournisseurs de tels éléments, aux auteurs de projets et aux entrepreneurs chargés de la réalisation d'ouvrages de protection, ainsi qu'aux organes compétents en matière d'exécution et de contrôle des mesures applicables à l'équipement de ces ouvrages.

Les «IT Chocs 1995» remplacent les «IT Résistance aux chocs» publiées en 1980. Elles tiennent compte, d'une part, des nouvelles normes fixant à 1 bar la résistance aux chocs de toutes les constructions de protection civile et, d'autre part, des connaissances accumulées à ce jour dans le domaine de la résistance aux chocs. Ces nouvelles instructions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996.

Les «IT Chocs 1995» (publication No 1750-005) peuvent être commandées dès maintenant auprès de l'Office fédéral de la protection civile, Division des mesures de construction, case postale, 3003 Berne (tél. 031/322 51 70). Leur prix est de dix francs et une facture sera jointe à l'envoi.

Fin de la partie rédactionnelle

### Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Département des travaux publics du canton de Zoug	Lotissement du site de l'usine à gaz, Zoug, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1995 ou originaires de ce canton	19 janv. 96 (29 sept. 95)	
Europan Suisse	«Construire la ville sur la ville», cinq sites en Suisse	Architectes âgés de moins de 40 ans titulaires d'un diplôme d'architecture	25 janv. 96 (2 oct. 95)	
Etat de Fribourg, direction des travaux publics	Ecole cantonale de degré diplôme, Fribourg, CP	Architectes domiciliés ou établis dans les cantons de Fribourg, Genève, Vaud, Du Valais, de Neuchâtel, du Jura, de Berne et de Soleure avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1995, ainsi que les architectes d'origine fribourgeoise établis en Suisse ou à l'étranger	2 févr. 96 (22 sept-9 oct. 95)	21/95 p.418
Office fédéral de la culture	Concours fédéral des beaux-arts 1996	Artistes et architectes suisses âgés de moins de 40 ans <b>Inscription et renseignements uniquement par écrit</b>	31 janvier 96	
Isorast-Niedrigenergiehaus-Produkte GmbH, D- Taunusstein	«Das Passivhaus», CI (Maison à basse consommation d'énergie)	Architectes indépendants ou salariés inscrits au registre professionnel au plus tard en mars 1996, en Allemagne, Suisse ou Autriche	29 février 96 (dès 20 oct. 95)	
Conseil d'Etat du canton de Soleure	Ecole d'ingénieurs ETS, Oensingen SO, CP	Professionnels domiciliés ou établis dans les cantons de Soleure ou de Berne au moins depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1994 ou originaires du canton de Soleure	1 <sup>er</sup> mars 96	
Weka-Baufachverlage, Augsburg, Arbeitskreis Zimmer Meisterkreis	Projets de maisons familiales groupées construites en bois (moins de 2000 DM au m <sup>2</sup> )	Architectes et concepteurs de la construction, étudiants en architecture à partir du 7 <sup>e</sup> semestre	15 mars 96	
Gouvernement de la Roumanie	Bucarest 2000, remodelage de la zone centrale de la ville, concours international à deux degrés	Tous les architectes ou urbanistes attestés selon la législation de leur pays d'origine	1 <sup>er</sup> avril 96 (inscription: 20 déc. 95)	
Congrès mondial de l'UIA, Barcelone 96	Zone de service pour l'activité logistique du port de Barcelone	Professionnels titulaires d'un diplôme reconnu par la section membre de l'UIA dans leur pays	30 avril 96 (31 oct. 95)	21/95 p.417
Congrès mondial de l'UIA, Barcelone 96	Les abords du Club de football de Barcelone	Professionnels titulaires d'un diplôme reconnu par la section membre de l'UIA dans leur pays	30 avril 96 (31 oct. 95)	21/95 p.417
Congrès mondial de l'UIA, Barcelone 96	Prix Unesco d'architecture 1996 – Logements et espace public dans le centre de Barcelone	Etudiants dans le monde entier, inscrits dans un établissement d'enseignement de l'architecture reconnu par une section membre de l'UIA	30 avril 96 (31 oct. 95)	21/95 p.417

### Exposition

Ville de Neuchâtel	Résultats du CP pour un théâtre régional	Rue des Terreaux 7, Neuchâtel; 5-16 déc. 95 (LU-VE 14-18 h, SA 14-16 h)
--------------------	--	--

#### Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

**Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.**